

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée des espaces verts est un thème de plus en plus décrit, discuté, expérimenté.



La différence de tonte est voulue de façon à conserver un aspect «entretenu» là où on peut accéder, et à laisser se développer parallèlement la prairie

Chaque commune présente des espaces verts différents :

- Abords de mairie et d'équipements, souhaités soignés.
- Espaces verts de détente avec de grandes surfaces engazonnées, des parcs (aspect plus rustique).
- Des terrains de football qui demandent un entretien spécifique.
- Des espaces verts de lotissements.
- Des espaces naturels (en bordure de rivière, de marais).

La gestion différenciée consiste à entretenir de façon différente les espaces verts de la commune.

Les espaces verts sont classés en plusieurs catégories selon leur image (aspect très soigné en bord de mairie, cimetière, aspect «plus sommaire» telles des aires de détente, aspect naturel dont les coulées vertes, bords de marais etc...).

Le classement prend en compte aussi la sensibilité écologique et environnementale, avec la proximité de l'eau qui est un facteur important.

Puis selon le classement des espaces verts, y est appliqué un entretien différent (différent par l'utilisation des produits phytosanitaires, le fleurissement à produire, la fréquence des tontes, etc...).



*Bassin d'orage traité en prairie (fauchée 1 fois/an)
La Chapelle-sur-Erdre*



*Un fleurissement spontané, naturel
La Chapelle-sur-Erdre*

La gestion différenciée permet d'éviter la standardisation des espaces verts et de retrouver des images «plus en correspondance» avec la ruralité des communes.

Elle implique «un autre regard».

Elle traduit une nouvelle manière de considérer les espaces collectifs: auparavant conçus comme des espaces statiques de présentation et entretenus pour être maintenus en l'état selon des méthodes horticoles intensives, les espaces verts sont maintenant perçus comme des lieux possibles d'évolution dynamique de la faune et de la flore.

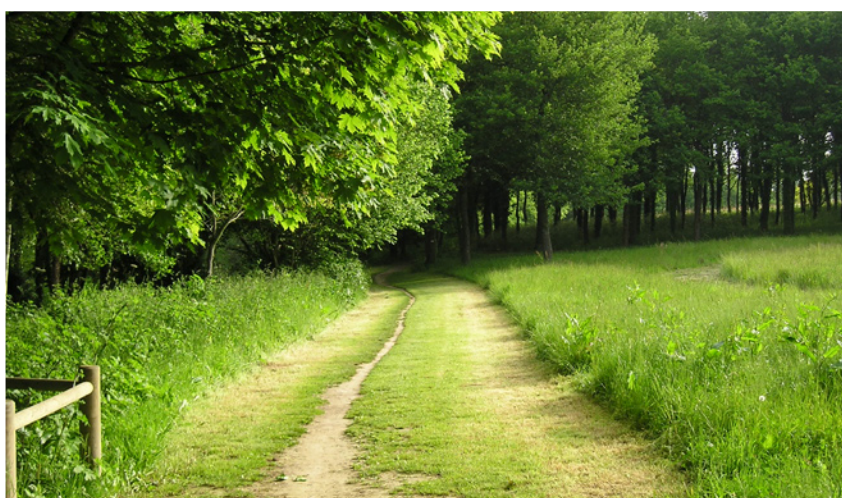
La mise en réseau des différents espaces d'un même territoire est recherchée.

Cette pratique fait appel, au delà des techniques d'horticulture et du jardinage, à des connaissances en botanique, reconnaissance de la faune (dont les insectes). Les communes qui se lancent dans la gestion différenciée sont conscientes de la nécessité de la formation continue des techniciens et du besoin de se connecter à un réseau de connaissances (université, associations d'environnement...) pour compléter et faire évoluer leur démarche.

La gestion différenciée implique des changements des pratiques de jardinage: la réduction, voire la suppression des produits phytosanitaires demandent de reconsidérer notre notion «du propre»!

Une telle démarche doit être expliquée à la population par des panneaux explicatifs sur les sites qui sont modifiés dans leur entretien, des explications directes auprès des riverains, des articles dans le bulletin municipal.

Il peut être intéressant pour la commune, de se faire guider par une personne extérieure (ce peut être l'objet, pour aborder déjà le sujet, d'un mémoire d'un étudiant en paysage - école INH à Angers, école de paysage de Blois, Ecole de paysage de Versailles, ESAJ, école de paysage de Bordeaux...).



Des cheminements ménagés dans les prairies par des tontes régulières, la volonté de conserver un «esprit champêtre». La Chapelle-sur-Erdre



Les pieds d'arbres ne sont plus désherbés. La flore locale se réinstalle et offre un fleurissement spontané. La Chapelle-sur-Erdre